

Ce qui change au 1^{er} janvier 2018

- ✓ augmentation de la CSG (+1,7 point) avec compensation
- ✓ suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES) (-1 point)

Ces mesures, ajoutées au gel du point d'indice et au report de la revalorisation indiciaire, affaiblissent une fois encore le pouvoir d'achat des maîtres.

Jour de carence

A compter du 1^{er} janvier 2018, le gouvernement a rétabli un jour de carence dans la Fonction publique, 3 jours si l'ancienneté de service est inférieure à 4 mois.

Pour le Snec-CFTC cette mesure est injuste et inefficace.

PPCR

Les modalités d'accès à la classe exceptionnelle pour les maîtres de l'enseignement privé devraient être connues en mars.

Pour en savoir plus
www.snec-cftc.fr

Plafond de la Sécurité Sociale

Au 1^{er} janvier 2018, augmentation du plafond de la Sécurité Sociale :

39 852 euros /an (39 228 € en 2017)



Le Snec-CFTC vous présente ses meilleurs voeux

Suppléants

Maintien du versement de l'Isae

Pour bénéficier du maintien du versement de l'Isae en juillet et en août, il faut veiller à ce que la date d'échéance qui figure sur le PV d'installation soit fixée au 31 août.
(et non au dernier jour de classe)

Dates limites

Mutation interdiocésaine
Demandes de temps partiel
Retour à temps complet
Congé de formation professionnelle

Attention à respecter les dates limites.

Contactez les responsables Snec-CFTC